

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fête médiévale 13 et 14 juin 2025 – Devis pour la location de chapiteaux / Société SAS Ô LOCATION (1.1)**  
Service : Culture, Évènements et Associations (NK)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** le budget 2025,

**VU** le devis n° DE00000231 du 03/01/2025 de la société SAS Ô LOCATION annexé, pour la location de chapiteaux les 13 et 14 juin 2025 à l'espace Perdtemps,

**VU** l'engagement n° 25D-000125,

**CONSIDÉRANT** que la signature avec la société SAS Ô LOCATION dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 3 600 euros HT, soit 4 320 euros TTC.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 15 janvier 2025.  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 janvier 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 janvier 2025.